

MM. S. Harper, M. Ignatieff, G. Duceppe et J. Layton
Messieurs,

Les organismes soussignés qui sont activement intéressés par la question des changements climatiques au Canada réclament l'adoption rapide du projet de loi C-311 intitulé *Loi visant à assurer l'acquittement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux* (ou « *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques* »).

Cette loi fixerait pour le Canada des cibles d'émissions de gaz à effet de serre harmonisées aux évaluations par les scientifiques des réductions d'émissions nécessaires pour que l'on puisse espérer éviter une modification dangereuse du système climatique. Elle contraindrait également le gouvernement fédéral à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les cibles fixées seront atteintes.

En décembre de cette année, les pays se réuniront à Copenhague pour mener des négociations historiques en vue de conclure un traité mondial du climat qui s'appliquera après 2012, au moment où prendra fin la première phase des engagements en vertu du Protocole de Kyoto.

La *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques* contient des dispositions relatives à l'établissement d'objectifs nationaux d'émissions représentant la juste part du Canada de l'effort mondial pour empêcher les changements climatiques dangereux. Une décision du Parlement du Canada d'adopter ces objectifs enverrait au monde un signal fort à l'effet que le Canada a l'intention de faire sa part pour contrer le réchauffement planétaire et protéger les peuples les plus vulnérables contre les conséquences dévastatrices de ce phénomène.

Une analyse économique produite par M.K. Jaccard and Associates, une éminente firme canadienne de modélisation, montre que le Canada peut atteindre un objectif d'émissions fondé sur les données scientifiques en 2020 tout en accroissant son économie de 2 % par année et en réalisant une création nette d'emplois de plus d'un million.

Il convient également de mentionner que l'objectif de 2050 contenu dans la *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques* est identique à l'objectif de 2050 du président des Etats-Unis, Barack Obama, à l'égard des émissions américaines.

Le 4 juin 2008, ce projet de loi (appelé alors C-377) a obtenu l'appui d'une majorité de députés à la Chambre des Communes et il a été soumis au Sénat. Comme le Parlement a été dissout à l'automne 2008, il n'a cependant pas pu compléter le processus législatif.

Dans sa forme actuelle, la *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques* a été présentée et défendue par le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton. Même si nous louons le leadership de M. Layton et du NPD sur cette question, nous croyons que les objectifs d'émissions nationales du Canada sont beaucoup trop importants pour devenir une question partisane. Tous les partis représentés au Parlement

canadien ont affirmé leur appui aux mesures de protection du climat et tous les députés et les sénateurs doivent jouer un rôle responsable dans la prévention des changements climatiques dangereux.

Conséquemment, nous demandons à tous les partis représentés au Parlement canadien d'unir leurs efforts et d'adopter cette importante mesure législative avant le congé d'été.

Nous reconnaissons que ce calendrier est ambitieux, mais le réchauffement planétaire est un sujet urgent. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a déjà étudié ce projet de loi à fond l'an dernier. Depuis ce temps, ni le projet de loi ni les connaissances scientifiques qui le soutiennent n'ont changé – bien que le passage du temps ait rendu la situation plus urgente encore.

Évidemment, ce projet de loi ne constitue pas à lui seul la totalité de la réponse du Canada en matière de politique climatique. Il établit et assure l'application d'objectifs nationaux d'émissions, mais il laisse au ministre de l'Environnement la préparation des plans pour répondre à ces objectifs. De plus, bien que l'adoption d'objectifs forts par les pays industrialisés soit un élément essentiel au succès de la rencontre de Copenhague, le soutien financier des pays développés à la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement est un enjeu tout aussi essentiel; or cet élément ne fait pas partie de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Les Canadiennes et les Canadiens veulent voir leur pays jouer un rôle de chef de file cette année à Copenhague. Ils ont profondément à cœur de protéger leur patrimoine naturel. La *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques* est un pas essentiel vers ces objectifs. S'il vous plaît, nous vous demandons de travailler ensemble pour faire en sorte que ce projet de loi soit adopté cette année et devienne loi.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Association mondiale des fédéralistes mondiaux – Canada

BC Sustainable Energy Association

Citizens Environment Alliance of Southwestern Ontario

Clean North

Clean Nova Scotia

Climate Action Network Canada – Réseau Action Climat Canada

Coalition canadienne des jeunes pour le climat

Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick

EcologyAction Center

Edmonton Friends of the North Environmental Society

Environmental Defence

Équiterre

Fondation David Suzuki

Fonds mondial pour la nature – Canada

ForestEthics
Forum for Leadership on Water (FLOW)
Greenpeace
Greenspiration
L'Institut Pembina
KAIROS – Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
Les Ami(e)s de la Terre Canada
Nature Canada
Nature Saskatchewan
Saskatchewan Environmental Society
Sierra Club Canada
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public
Toronto West CRAG
Vegetarians of Alberta Association
Voters Taking Action on Climate Change

À titre personnel :

C. Stuart Houston, O.C.

Mary I. Houston